



Madame Nathalie Koenders
Maire de Dijon

Dijon, le 28 mars 2025

Objet : Demande d'ouverture de négociations sur la rémunération et les conditions de travail des agent.e.s territoriaux/ales

Madame la Maire,

Dans sa lettre ouverte en date du 25 mars 2025, la CGT des territoriaux de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole a dénoncé la baisse de rémunération des agents en congé maladie et vous a interpellé ainsi que le ministre-président de la Métropole pour demander le maintien de la rémunération à 100% des agents en congé maladie.

En tant qu'employeuse et actrice majeure de la fonction publique territoriale, nous sollicitons également votre engagement au niveau national pour soutenir les mesures suivantes :

- Le dégel du point d'indice afin d'assurer une revalorisation juste des rémunérations ;
- L'absence de perte du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lors des arrêts maladie, afin de garantir une juste reconnaissance des agent.e.s concerné.e.s.

Au niveau local, nous demandons :

- Une évaluation du système du RIFSEEP pour permettre une revalorisation des cotations, bénéficiant ainsi aux agent.e.s ;
- Une augmentation des ratios d'avancement par délibération pour favoriser l'évolution professionnelle ;
- La nomination des agent.e.s promouvables dès que possible pour les promotions internes ;
- Le maintien de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour toutes les catégories concernées ;
- La non mise en place d'une prime au mérite, dont le caractère inégalitaire et subjectif pourrait nuire à la cohésion et à la reconnaissance du travail de chacun.e.



Connaissant votre engagement en faveur de l'égalité professionnelle, nous souhaiterions également obtenir des précisions sur les mesures envisagées pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Plus précisément, nous attendons des engagements concrets sur :

- La revalorisation salariale des filières fortement féminisées ;
- La garantie d'une égalité de traitement à poste équivalent ;
- La réduction des recours au temps partiel contraint et aux contrats précaires, qui touchent majoritairement les femmes ;
- L'aménagement des conditions de travail pour mieux concilier vie professionnelle et personnelle ;
- La prise en compte des spécificités de santé des femmes, notamment la ménopause ;
- La mise en place d'un congé menstruel.

La prise en compte d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle mais également l'attractivité de nos emplois au sein de notre collectivité passe par une évolution du temps de travail. Si certains employeurs publics comme privés ont fait le choix d'expérimenter la semaine en 4 jours, pour la CGT, la semaine de 4 jours devrait s'accompagner d'une baisse du temps de travail hebdomadaire légal à 32h et s'appliquer sans perte de salaire. Ainsi, nous vous proposons :

- Le lancement d'une expérimentation de la semaine de 4 jours ou de 32h, avec concertation des agent.e.s et de l'ensemble des organisations salariales

En complément de ces chantiers indispensables à mener, nous attirons votre attention sur les autres leviers disponibles pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agent.e.s avec notamment les propositions suivantes :

- Le lancement d'une réflexion collective pour de nouvelles solutions de restauration adaptées à la répartition géographique des différents sites municipaux,
- L'évaluation et le développement des prestations sociales en faveur du personnel (CNAS, CAS).



Nous souhaiterions également connaître votre vision du dialogue social. Pour la CGT, une démocratie sociale effective repose sur une relation directe de travail avec les syndicats, permettant aux agent.e.s de participer activement aux décisions collectives. Ainsi, nous souhaitons échanger sur les points suivants :

- La manière dont les décisions sont construites et comment les agent.e.s et cadres intermédiaires sont associé.e.s aux évolutions des services,
- L'accès à des données plus détaillées sur le Rapport Social Unique (RSU),
- L'invitation des organisations syndicales à toutes les réunions plénières des services et directions,
- Une meilleure préparation des instances (CST, F3SCT), avec des documents envoyés en amont et une régularité accrue des informations sur les projets à venir.

Dans le cadre de la nécessaire bifurcation écologique que la société dans son ensemble doit engager et puisque l'avenir de notre planète s'écrit avec notre travail, nous proposons :

- L'intégration systématique de la question écologique dans les (ré)organisations des services et dans rapports soumis lors des instances,
- La prise en compte des expertises respectives de tous les agent.e.s pour la constructions de propositions alternatives,
- Le renforcement des formations thématiques,
- Un droit de veto du Comité Social Territorial (CST) sur les projets allant à l'encontre des besoins sociaux et environnementaux.

Face à ces enjeux cruciaux, nous demandons l'ouverture rapide de discussions pour aboutir à des avancées concrètes. Nous restons disponibles pour convenir d'un rendez-vous et espérons pouvoir compter sur votre engagement en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail des agent.e.s territoriaux/ales.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT, la secrétaire

Sandrine El-Mekki